



Sans surprise, le décret vient de tomber. La date de la convocation du corps électoral est prévue pour le 6 décembre. L'information vient d'être donnée sur les ondes de la crtv radio dans l'édition du 17h.

Le président de la république, fidèle à son habitude vient de prendre tout le monde à contrepied en annonçant la tenue des élections des élections régionalers pour le 6 Décembre 2020. il est stipulé dans ce décret n° 2020/547 du 07 septembre 2020 que les bureaux de vote seront ouverts à huit heures et fermés à dix-huit heures.

Nous y reviendrons